S.M.E.A.P.N.

POURQUOI REJOINDRE LE SYNDICAT ?

Syndicat
Mixte
Eau
Assainissement
Pays de Nemours

POURQUOI REJOINDRE LE SYNDICAT?

- Protection de la ressource et du milieu naturel
- Mutualisation des moyens/Economie d'échelle
- Respect des normes sanitaires, de performance et de sécurité
- Accès aux subventions

Vision plus large au niveau d'un bassin versant ou d'un territoire cohérent, Ce qui permet:

- ❑ Meilleure gestion de la ressource en eau (quantité): gestion des captages par capteurs et logiciels,
- ❑ Lutte plus efficace contre la pollution(qualité): gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement et suivi des rejets…
- ❑ Améliorer la résilience du territoire face aux aléas et enjeux de demain (notamment : pollutions, raréfaction de l'eau, énergies renouvelables) ;

Adhérer au syndicat permet de:

- ❑ Mutualiser les coûts d'investissements (réseaux, génie civil: réservoirs, château d'eau, station d'épuration….postes de refoulement, station de traitement.)
- ❑ Recruter deux ingénieurs et un technicien, acheter du matériel performant
- ❑ Renforcer la qualité de service grâce à des ressources financières plus importantes et une capacité d'investissement plus large.
- ❑ Renégocier les contrats avec les concessionnaires en force
- ❑ Réduire les coûts de gestion
- ❑ Amortir les investissements sur un territoire plus large et donc de limiter les hausses de prix

MUTUALISATION DES MOYENS/ ÉCONOMIE D'ÉCHELLE

Syndicat Mixte Eau Assainissement Pays de Nemours

Adhérer au syndicat permet de:

- ❑ De se doter des schémas mis à jour: SDAEP et SDA obligatoires
- ❑ Créer le diagnostic amont et recherche des substances dangereuses dans l'eau
  Mise en conformité des rejets des collectivités et entreprises
- ❑ Se doter d'un PGSSE: plan de gestion sanitaire de la sécurité sanitaire de l'eau potable (2027)
- ❑ Développer des actions visant à augmenter la sobriété de la consommation en eau via le 12e plan de l'AESN
- ❑ Renforcer la qualité sanitaire de l'eau avec les nouveaux contrôles sanitaires par l'ARS: 20PFAS et 30 métabolites pesticides: demande de dérogation à faire dans les 6 mois et 6 ans maximum pour la mise en place de solutions.
- ❑ Mettre en conformité des installations et accroitre leur performance VS redevance de l'AESN
- ❑ Mettre en sécurité des installations pour les personnels.
- ❑ D'entretenir des infrastructures de Génie civil et électromécaniques ayant dépassées les 50 ans pour la plupart,
- ❑ Assurer un renouvèlement du linéaire d'1% par an sur l'ensemble des communes,

RESPECT DES NORMES SANITAIRES, DE PERFORMANCE ET DE SÉCURITÉ

Syndicat Mixte Eau Assainissement Pays de Nemours

Adhérer au syndicat permet de:

- ❑ Préparer les dossiers de demande de subventions
- ❑ Etre prioritaire ou plus crédible pour accéder aux subventions de l'AESN, du département, de l'Etat (fonds vert), de l'Europe.
- ❑ Intégrer un Syndicat de taille modeste, où chaque commune sera représentée et écoutée ;
- ❑ Une équipe réactive et une capacité d'intervention efficace avec les concessionnaires en place,
- ❑ Bénéficier de la communication du Syndicat auprès des usagers, afin de les sensibiliser aux différentes démarches, ainsi qu'aux bonnes pratiques.

ACCES AUX SUBVENTIONS/ Fonctionnement du syndicat

Syndicat Mixte Eau Assainissement Pays de Nemours

MERCI

WWW.SMEAPN.FR